



**Comité de bassin**

**Séance plénière**

**29 novembre 2016**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<b>1. Diffusion</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Délibérations</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Liste de présence</b> .....	<b>17</b>

## Comité de bassin

### Séance plénière

29 novembre 2016

#### Diffusion

- Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

#### Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

## Comité de bassin

### Séance plénière

**29 novembre 2016**

#### Délibérations

[\(cliquer sur le numéro ou sur le titre\)](#)

L'an deux mille seize, le vingt-neuf novembre à dix heures, le comité de bassin Loire-Bretagne s'est réuni au Centre de conférences d'Orléans (9, place du 6 juin 1944, 45000 Orléans) sous la présidence de Monsieur Joël PELICOT, président.

- 2016-12**      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 mai 2016
- 2016-13**      Représentation du comité de bassin Loire-Bretagne au sein de l'association des présidents de comité de bassin
- 2016-14**      Avis portant sur le projet de Sage Léon-Trégor
- 2016-15**      Avis portant sur le projet de Sage Cher aval
- 2016-16**      Avis portant sur le projet de Sage de la baie de Douarnenez
- 2016-18**      Avis portant sur la révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole
- 2016-19**      Avis portant sur l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales dans le bassin Loire-Bretagne. Voeu
- 2016-20**      Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Labellisation de bassin. Nom du projet : PAPI complet du bassin versant de l'Arguenon. Porteur du projet : Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP)

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 12

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 MAI 2016

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu le règlement intérieur modifié du comité de bassin adopté par délibération n° 2014-01 du 10 juillet 2014

**DÉCIDE :**

#### **Article unique**

D'approuver le procès-verbal de la séance plénière du comité de bassin du 26 mai 2016.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PELICOT

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 13

### REPRESENTATION DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES PRESIDENTS DE COMITE DE BASSIN

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu le règlement intérieur modifié du comité de bassin adopté par délibération n° 2014-01 du 10 juillet 2014
- vu la réunion des présidents de Comité de bassin du 17 novembre 2016

**DÉCIDE :**

#### **Article unique**

D'autoriser le président du comité de bassin Loire-Bretagne à représenter le comité de bassin au sein de l'association des présidents de comité de bassin.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PELICOT

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 14

### AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE SAGE LÉON - TRÉGOR

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015 et approuvé par le préfet coordonnateur du bassin
- vu l'avis de la commission Planification réunie le 3 novembre 2016
- sur demande de la commission locale de l'eau du Sage Léon-Trégor

*Considérant que le comité de bassin, saisi pour avis d'un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), se prononce sur la compatibilité dudit schéma avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et sur la cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné,*

#### DÉCIDE

##### Article 1

De donner un avis favorable au projet de Sage Léon-Trégor.

##### Article 2

D'émettre les réserves suivantes :

- Pour être pleinement compatible avec la disposition 1C-2 du Sdage, la CLE produit, dans le Sage, une carte des taux d'étagement avec les informations existantes, dont les données du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE).
- Pour être pleinement compatible avec la disposition 1C-2 du Sdage, la CLE s'engage à suivre l'évolution des taux d'étagement et à fixer des objectifs de réduction du taux d'étagement.

##### Article 3

D'émettre les recommandations suivantes :

- En lien avec la disposition 11A-2 du Sdage, la CLE complète la disposition n°45 du projet de Sage, en renvoyant vers l'ensemble des dispositions du PAGD pouvant constituer les objectifs et les principes de gestion des têtes de bassin versant.

- En lien avec la disposition 14B-4 du Sdage, la CLE complète la disposition n°67 du projet de Sage, relative aux risques d'inondation, par des premiers éléments relatifs aux items 2 et 4 de la disposition 14B-4 du Sdage :
  - o sur les pratiques identifiées sur le bassin pouvant conduire à une aggravation notable du risque, et les mesures pour y remédier ;
  - o sur les mesures individuelles pouvant être prises par les particuliers ou par les entreprises (par exemple : diagnostic de vulnérabilité, plans familiaux de mise en sécurité).
- En lien avec la disposition 14B-4 du Sdage, la CLE intègre, au sein de l'objectif n°6 du projet de Sage relatif aux submersions marines et à l'érosion côtière, une disposition relative à l'amélioration de la conscience du risque qui leur est lié, à l'image de la disposition n°67 du PAGD traitant des inondations.
- En lien avec l'orientation 12D du Sdage, la CLE intègre au PAGD une disposition relative à une coordination entre les CLE des Sage Léon-Trégor et Bas-Léon ainsi qu'à une cohérence entre ces deux Sage, nécessaires au regard de la thématique « algues vertes sur vasières » (voir carte n°3 du chapitre 10 du Sdage). La CLE s'engage à renforcer la coordination avec la CLE du SAGE Bas Léon (instances ou modalités de coordination, plans d'actions communs ou coordonnés...).
- En lien avec l'orientation 12D du Sdage, la CLE intègre au PAGD une disposition relative à une coordination entre les CLE des Sage Léon-Trégor et Baie de Lannion ainsi qu'à une cohérence entre ces deux Sage, nécessaires au regard de la thématique « algues vertes sur plages » (voir carte n°2 du chapitre 10 du Sdage). La CLE s'engage à renforcer la coordination avec la CLE du SAGE Baie de Lannion (instances ou modalités de coordinations, plans d'actions communs ou coordonnés...).
- En lien avec l'objectif spécifique n°1 améliorer la qualité de l'eau, la CLE s'engage à adapter ses actions au regard des objectifs qui seront établis dans le cadre du deuxième plan de lutte contre les algues vertes.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 15

### AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE SAGE CHER AVAL

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu l'avis de la commission Planification réunie les 3 et 4 novembre 2016
- sur demande de la commission locale de l'eau du Sage Cher aval

*Considérant que le comité de bassin, saisi pour avis d'un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), se prononce sur la compatibilité dudit schéma avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et sur la cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné,*

*Considérant l'importance de la libre circulation des espèces migratrices amphihalines et de leur accès aux zones de frayères du bassin du Cher,*

#### DÉCIDE

##### Article 1

De donner un avis favorable au projet de Sage Cher aval et de soutenir l'ambition affichée en matière de restauration de la continuité écologique sur le Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire.

*Les actions seront définies en cherchant à équiper par des dispositifs de franchissement un nombre d'ouvrages hydrauliques entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire inférieur au nombre maximal de cinq. Une attention particulière sera portée aux deux barrages de Savonnières et de Grand Moulin qui constituent la porte d'entrée du bassin versant du Cher.*

##### Article 2

D'émettre les recommandations suivantes :

- l'orientation 2A du Sdage fixe un objectif collectif de long terme de réduction des flux de nitrates pour certains grands affluents de la Loire, en particulier le Cher (moins 30 à 40 %). La CLE complète le PAGD en faisant un lien explicite avec l'orientation 2A du Sdage, permettant d'apprécier l'impact des actions engagées dans le territoire sur la réduction des flux de nitrates dans les masses d'eau superficielles.
- la CLE clarifie la rédaction de la disposition 48, de sorte que la révision d'arrêtés d'autorisation de prélèvement dans la nappe du Cénomaniens pour respecter les volumes maximum prélevables fixés dans le Sdage Loire-Bretagne puisse concerner tous les types d'usages.

.../...



- la CLE complète le PAGD par des premiers éléments relatifs aux items 2 et 4 de la disposition 14B-4 du Sdage relative à l'intégration d'un volet « culture du risque d'inondation » dans les Sage concernés par un enjeu inondation :
  - sur les pratiques identifiées sur le bassin pouvant conduire à une aggravation notable du risque, et les mesures pour y remédier ;
  - sur les mesures individuelles pouvant être prises par les particuliers ou par les entreprises (par exemple : diagnostic de vulnérabilité, guide d'élaboration de plans familiaux de mise en sécurité).

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



JOËL PÉLICOT

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 16

### AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE SAGE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015 et approuvé par le préfet coordonnateur du bassin
- vu l'avis de la commission Planification réunie le 4 novembre 2016
- sur demande de la commission locale de l'eau du Sage de la baie de Douarnenez

*Considérant que le comité de bassin, saisi pour avis d'un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), se prononce sur la compatibilité dudit schéma avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et sur la cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné,*

#### DÉCIDE

##### Article 1

De donner un avis favorable au projet de Sage de la baie de Douarnenez.

##### Article 2

D'émettre les réserves suivantes :

- Pour être compatible avec la disposition 11A-1 du Sdage relative à l'inventaire des têtes de bassin versant, la CLE insère dans le PAGD, au minimum, une carte de pré localisation reposant sur les critères fixés par le Sdage. Elle prévoit un inventaire plus précis permettant d'aboutir à une localisation définitive de ces zones dans un délai de deux ans après l'approbation du Sage.
- Pour être pleinement compatible avec la disposition 11A-2 du Sdage, la CLE complète le Sage en indiquant les objectifs et les principes de gestion des têtes de bassin versant. Cet ajout peut prendre la forme d'un renvoi vers l'ensemble des dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable pouvant constituer les objectifs et les principes de gestion des têtes de bassin versant.

.../...

**Article 3**

D'émettre la recommandation suivante :

En lien avec l'orientation G1 « Maîtriser les apports diffus d'origine agricole », la CLE s'engage à adapter ses actions au regard des objectifs qui seront établis dans le cadre du deuxième plan de lutte contre les algues vertes.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

.../...

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 18

### AVIS PORTANT SUR LA REVISION DES ZONES VULNERABLES A LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous section 1 (partie réglementaire)
- vu la directive 91/676/CEE du Conseil des Communautés européennes du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution des eaux par les nitrates à partir de sources agricoles
- vu le rapport de consultation sur le projet de zonage du Dreal Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne, d'octobre 2016
- vu l'avis favorable de la commission Planification réunie le 3 novembre 2016

**DÉCIDE :**

#### **Article unique**

De donner un avis favorable au projet de révision des zones vulnérables du bassin Loire Bretagne suite à la 6<sup>ème</sup> campagne de surveillance nitrates 2014-2015.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

## COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 29 novembre 2016

Délibération n° 2016 - 19

### AVIS PORTANT SUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu l'arrêté modifié du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- vu l'avis de la commission Planification réunie les 3 et 4 novembre 2016

#### ÉMET LE VŒU

#### Article 1

Que l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne intègre les principes suivants :

1. Améliorer la lisibilité et la transparence, pour les citoyens, des compétences dans le domaine de l'eau ;
2. Rechercher la cohérence hydrographique pour favoriser la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la cohérence avec les périmètres des Sage, qui couvrent 84 % du territoire du bassin Loire-Bretagne et constituent un élément essentiel à la mise en œuvre de la politique de l'eau définie par le comité de bassin ;
3. Éviter de perdre le bénéfice d'une bonne gestion là où les organisations existantes obtiennent de bons résultats et organiser les compétences sur les territoires orphelins prioritaires, notamment pour l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et la mise en œuvre du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 ;
4. Veiller à assurer la continuité de l'action publique dans cette phase de transition et de réorganisation et donc le portage pérenne des missions stratégiques pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (animation de Sage, portage de contrats, missions actuellement assurées par les Satese et les conseils départementaux, portage des actions contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux, ingénierie de l'eau et des milieux aquatiques présente sur les territoires) ;
5. Favoriser les regroupements de collectivités et les délégations de compétence permettant de prendre en compte la nécessaire cohérence des actions à mener sur les bassins versants : lutte

contre l'érosion, les pollutions diffuses et ponctuelles (masses d'eau dégradées, captages prioritaires, milieux aquatiques eutrophisés, usages littoraux dégradés...), gestion quantitative de la ressource en eau, rétablissement des continuités écologiques, prévention des inondations, mesures d'adaptation au changement climatique notamment.

6. Rechercher le format, taille et structure, optimal pour le bon exercice des compétences portées, notamment pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, pour mettre en œuvre des solidarités territoriales efficaces et favoriser la gestion durable et la cohérence fonctionnelle des équipements structurants du territoire au sein d'un même EPCI (production et distribution pour l'eau potable, collecte et traitement pour l'assainissement notamment).

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

# COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Séance plénière du 29 novembre 2016

## Délibération n° 2016 - 20

### Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) LABELLISATION DE BASSIN

**Nom du projet : PAPI complet du bassin versant de l'Arguenon**  
**Porteur de projet : Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP)**

Le Comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement ;

- Vu le code de l'environnement Livre II, Titre I, chapitre 3 (partie législative) ;
- Vu le code de l'environnement Livre II, Titre I, chapitre 3, section, 3, sous-section 1 (partie réglementaire) ;
- Vu la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations 2011 » et opérations de restauration des endiguements « Plan de Submersion Rapide » ;
- Vu le cahier des charges de l'appel à projet des PAPI du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), publié le 17 février 2011 ;
- Vu la délibération 2016-05 du Comité de bassin du 26 mai 2016 approuvant la procédure et les critères de labellisation pour les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations ;
- Vu l'avis de la commission Inondations, Plan Loire, réunie le 16 septembre 2016.

*Considérant,*

- *le dossier de projet de PAPI adressé au préfet des Côtes d'Armor par le président du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre, le 31 mai 2016 ;*
- *le rapport de présentation du Délégué de bassin du 8 août 2016 ;*

**DECIDE :**

#### **Article 1**

De donner un avis favorable au projet de PAPI complet du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre, sous réserve d'ajouter au programme d'actions :

- l'étude, y compris en régie, d'un scénario d'aléa extrême afin d'identifier et caractériser les enjeux impactés ;
- l'examen de la vulnérabilité éventuelle des réseaux (voies de communication, ressource en eau, électricité, télécommunication) ;

pour intégrer si nécessaire par voie d'avenant des mesures de gestion de crise ou favorisant le retour à la normale après un épisode de crue, dans le cadre d'un bilan à mi-parcours.

## **Article 2**

De recommander au porteur de projet :

- de désigner un maître d'ouvrage unique pour l'action VI-01 relative à l'élaboration du modèle hydraulique à l'échelle du bassin versant ;
- de prévoir dans le cadre des actions de l'axe 1 d'alimenter les bases de données nationales concernant les repères de crue (BDRC) et les événements historiques (BDHI) ;
- d'associer le service de prévision des crues Vilaine et côtiers bretons (SPCVCB) pour intégration de l'impact des aménagements projetés sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant et par conséquent le dispositif d'alerte ;
- de définir une politique de surveillance et de gestion de la digue de Plancoët – Saint Lormel au regard des brèches identifiées à ce jour.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PELICOT

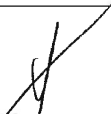




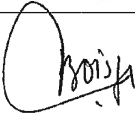




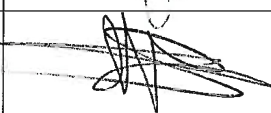
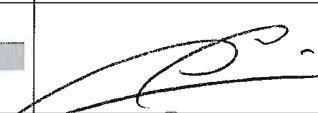
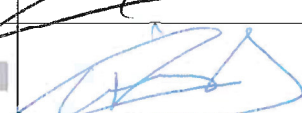

## COMITÉ DE BASSIN

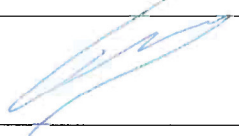



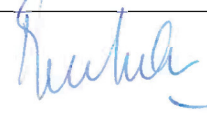
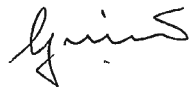

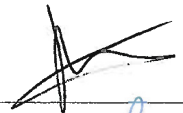

Réunion le mardi 29 novembre 2016



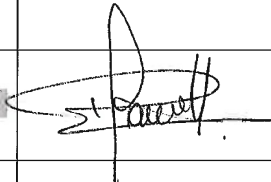

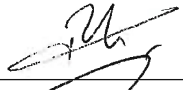

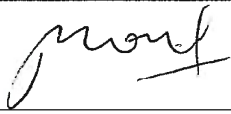
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

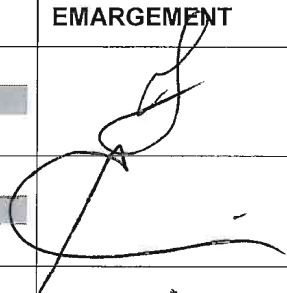
## Collectivités territoriales

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe		
P	Mme ANTON Stéphanie		
P	Mme AUCONIE Sophie		
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BELAUD Bernard		
A	M. BERGER Jean-Pierre		
Excusée	Mme BEVILLARD Caroline		
P	M. BLEUNVEN Yves		M. LE GOFF Roger Absent -
P	M. BODARD Philippe		
P	M. BOIGARD Fabrice		M. GAILLARD Thierry
P	M. BOISNEAU Jean-Paul		
P	M. BONNET Maurice		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. BONNIN Philippe		
Ne déjeune pas	P	M. BOUJLILAT Hicham		Mme DELAPORTE Blandine
Excusé	A	M. BOUSSARD François		
	A	M. BROCHOT Frédéric		
	P	M. BURLOT Thierry		Mme LE GARFF TRUHAUD Francette M. LOSTANLEN Georges
	P	M. CAUDAL Claude		
	A	M. CHITO Christian		
Excusé	A	M. CORSAN Jean-Jacques		
	P	M. COUTURIER Christian		M. GIBEY Jean-Marc
	P	M. COZIC Thierry		
Excusée	A	Mme D'AUX Anne		
Excusé	A	M. DE REDON Louis		
Excusée	A	Mme DELAPORTE Blandine		
Excusé	A	M. DOUCET Claude		
	P	M. DRAPEAU Jean-Luc		
Excusé	A	M. FAUCHER Noël		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. FAUCHEUX Benoît		
	A	M. FAUVEL Auguste		
	P	M. FERRAND Emmanuel		Mme BEVILLARD Caroline
	A	M. FRECHET Daniel		
Excusé	A	M. GAGNEUX Jean-Yves		
	A	M. GAILLARD Thierry		
	A	M. GAMACHE Nicolas		
	P	M. GERAULT Laurent		
Excusé	A	M. GIBEY Jean-Marc		
	P	M. GRIMPRET Christian		
	P	M. GROSJEAN Francis		
	P	M. GUIHARD Alain		
	P	M. HERVE Marc		
	P	M. HERVOCHON Freddy		
	P	Mme JODAR Christiane		M. CHITO Christian M. FRECHET Daniel
	A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		Excusé -
Excusée	A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	P	M. LECHAUVÉ Michel		M. DE REDON Louis
	P	M. LEDEUX Jean-Louis		M. BEAUJANEAU Gilbert
Excusé	A	M. LEFORT Pierre		
	A	M. LEMARE Jacques		
	A	M. LOSTANLEN Georges		
Excusé	A	M. LUCAUD Laurent		
	P	M. MARCELLOT René		
Excusée	A	Mme MEHEUST Véronique		
	P	M. MICHEL Louis		
	A	M. PALPACUER Bernard		
Président	P	M. PELICOT Joël		M. ROBERT Jean-François
	P	M. POINTEREAU Remy		
	P	M. PRORIOU Jean		
Excusé	A	M. QUILLET Lionel		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. RAMBAUD Eric		M. GAGNEUX Jean-Yves
	P	M. RIOTTE Emmanuel		M. DOUCET Claude
	A	M. ROBERT Jean-François		
	A	M. ROLLAND Benoît		
<i>Excusée</i>	A	Mme ROUSSET Nathalie		
	A	M. SAUVADE Bernard		
	A	M. THOMAZO Roger		
<i>Excusée</i>	A	Mme YVARD Séverine		

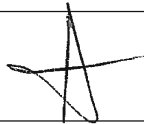
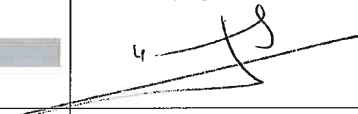


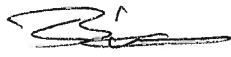
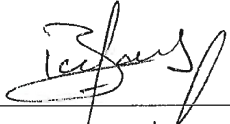
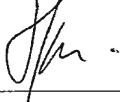


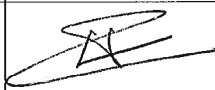
Présents : 32  
Pouvoirs donnés : 16  
Absents : 36


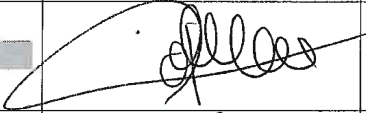

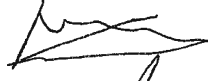
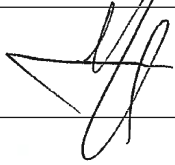
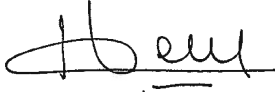

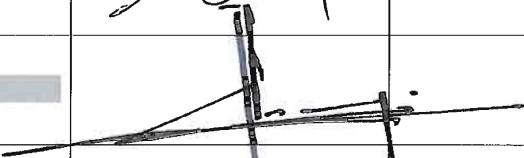


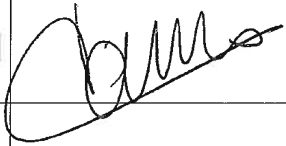

## COMITÉ DE BASSIN

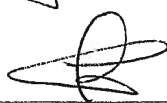

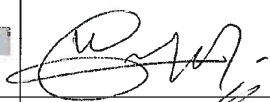

Réunion le mardi 29 novembre 2016

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

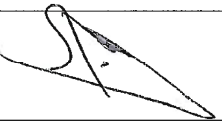


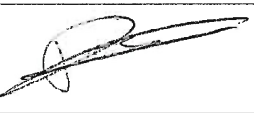
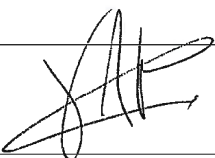

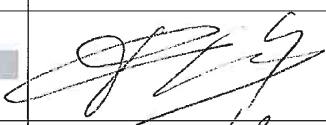

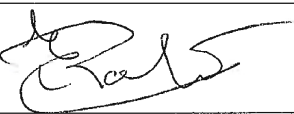

## Usagers

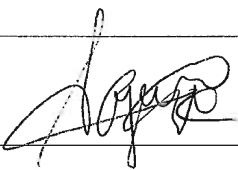


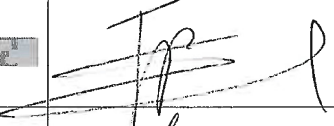
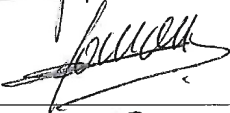


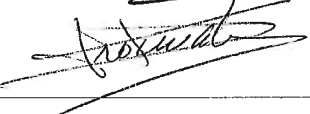

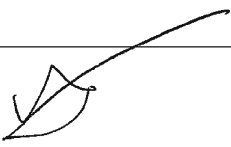
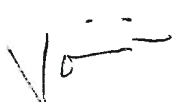
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme AUBERGER Eliane		
	P	M. BEAUFILS Marc		
	P	M. BELLIARD Jean-Luc		Mme CAROLY Celine
	P	M. BITEAU Benoit		
	P	M. BLACHON Eric		
	P	M. BOISNEAU Philippe		
	P	M. BONNEFOUS Nicolas		
	P	M. BRUGIERE Marc		
	P	Mme BRUNY Régine		
Excusé	A	M. BUIIN Pierre		
Excusée	A	Mme CAROLY Celine		
	P	M. CHATRY Thierry		
	P	M. CHELLET Pascal		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. CHEVILLON Dominique		
	P	M. COISNE Henri		
Excusé	A	M. COLLET Yannick		
	P	M. COLLETER Jean-Yves		
	P	M. DE BEAUMESNIL Michel		
	P	M. DE BOYSSON Xavier		
	P	M. DE LESPINAY Josselin		M. ROUSSEAU Bernard
	P	M. DELACHE Bertrand		
	P	M. DENIS Bernard		
	P	M. DHUY Dominique		
	P	M. DORON Jean-Paul		
	P	M. DREVET Vincent		
	P	M. DURAND Dominique		M. MILLIERAS Christophe
	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
	A	M. FONTAINE Olivier		
	P	M. GANDRIEAU James		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. GANGNERON Etienne		
	P	M. GAULANDEAU Claude		
	P	M. GILBERT André		
	P	M. GOUPY Bernard		
	P	M. GOUSSET Bernard		M. FONTAINE Olivier
	P	M. GRANDIERE Jérémy		M. MOELO Jean-Yves
	P	M. GUILLAUME Pierre		
	P	M. HANGARD Gregory		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
Excusé	A	M. HUET Gilles		
	P	M. JANVROT Guy		
	P	M. LARDON Antoine		
Excusée	A	Mme LE FAOU Lénaïck		
	P	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	P	M. LEGRET Denis		
	P	Mme MAUSSION Patricia		



		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. MENIER Jean-René		
	P	M. MERY Yoann		M. COLLET Yannick
Excusé	A	M. MILLIERAS Christophe		
	P	Mme MOATAR Florentina		
	A	M. MOELO Jean-Yves		
	P	M. NOYAU Philippe		
Excusé	A	M. PATURAT Jacques		
	P	M. PELLERIN François-Marie		
Excusé	A	M. PENAUD Jean		
	P	M. PIERSON Jean-Paul		
Excusé	A	M. PIRIOU Jean-Yves		
	P	M. PLESSIS Georges		Mme YVARD Séverine
	P	M. QUENOT Gérard		
	A	M. ROBERT Alain		M. PATURAT Jacques
	P	M. ROBERT Jacques		M. PIRIOU Jean-Yves M. LEFORT Pierre
	P	Mme ROCHER Isabelle		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme ROUFFET PINON Andrée		
Excusé	A	M. ROUSSEAU Bernard		
	P	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		Mme ROUFFET PINON Andrée
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		
	P	M. SIMARD Jean-Pierre		Mme LE FAOU Lénaïck
	P	M. SOUBOURQU Christian		
	P	M. TAUFFLIEB Eric		
	P	M. TIENGOU Alain		
	P	M. TROUVAT Pierre		
	P	VALETTE Jean-Guy		
	P	M. VALLEE Mickaël		
	P	M. VENDROT Michel		
	A	M. VIGIER André		
	P	M. VOISIN Jean-Bernard		


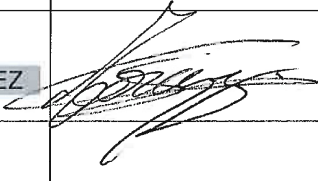


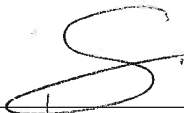
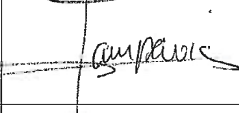
Présents : 62  
Pouvoirs donnés : 12  
Absents : 15

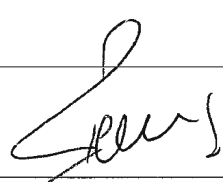
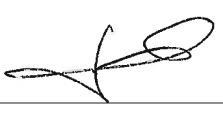

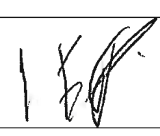
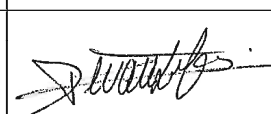

## COMITÉ DE BASSIN

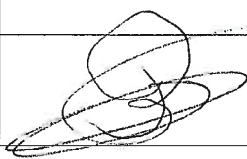
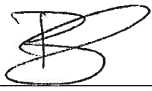

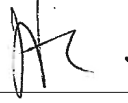

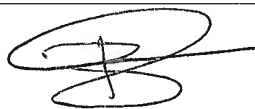
Réunion le mardi 29 novembre 2016

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

## Etat et établissements publics

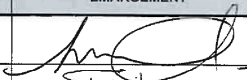
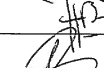

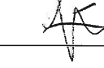
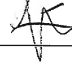
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme BARRET Christiane		
	A	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER		M. CHALUS Jean-Pierre
	A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ		M. SPECQ Bertrand
Excusé	A	M. CHALUS Jean-Pierre		
	P	M. CHASSANDE Christophe		M. DE OLIVEIRA Emmanuel M. GRELICHE Patrice
	A	M. COMET Henri-Michel R. par Mme Laure LETESSIER		
	A	M. DARTOUT Pierre		
	A	Mme DAVID Isabelle R. par M. Denis GANDIN		M. MALHERBE Hervé
	A	M. DE CADEVILLE Olivier R. par M. Benoît CHAMPENOIS		
Excusé	A	M. DE GUENIN Philippe		
Excusé	A	M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
Excusé	A	M. DELPUECH Michel		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. DUFRESNOY Philippe		
	P	M. FERREIRA Patrick		M. SANLAVILLE Patrick M. DUFRESNOY Philippe
	P	M. FLEUTIAUX Claude	présent	
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX		Mme HIRTZIG Sylvie M. DE GUENIN Philippe
Excusée	A	Mme GAUTHIER Odile		
Excusée	A	Mme GOMEZ Frédérique		
Excusé	A	M. GRELICHE Patrice		
	A	M. GUYOT Patrice R. par M. Jean-François LEBOURG		M. VATIN Thierry
Excusée	A	Mme HIRTZIG Sylvie		
Excusé	A	M. JACQ François		
Excusé	A	M. LAISNE Loïc		
	A	M. LEIBREICH Johann R. par M. Jean-Eudes du PEUTY		Mme GOMEZ Frédérique
Excusé	A	M. LEVY Guy		
Excusé	A	M. MALHERBE Hervé		
	A	M. MEDDAH Nacer R. par Mme Claire DEVAUX-ROS		Mme BARRET Christiane
	A	M. MICHELET Paul R. par M. Patrick BERTRAND		M. JACQ François M. LAISNE Loïc

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. MIRMAND Christophe		
	A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY		M. MIRMAND Christophe
Excusée	A	Mme NOARS Françoise R. par M. Dominique BARTHELEMY		M. DELPUECH Michel
	P	Mme RAMES Annie		a
	A	M. REGAD Jacques R. par M. Jean-François LEBOURG		
Excusé	A	M. SANLAVILLE Patrick		
Excusé	A	M. SPECQ Bertrand		
	A	M. TOULHOAT Pierre R. par M. Eric GOMEZ		Mme GAUTHIER Odile
Excusé	A	M. VATIN Thierry		
Excusé	A	M. VAUTERIN Patrick R. par M. Dominique BARTHELEMY		M. LEVY Guy

Présents : 19  
Dont représentés : 15  
Pouvoirs donnés : 18  
Absents : 19

Comité de bassin du 29 Novembre 2016

COLLÈGE	NOM	PRÉNOM	HEURE DÉPART	DONNE POUVOIR À	ÉMARGEMENT
CT	AUCONIE	Sophie	12h00	Mme ANTON	
CT	BOILLARD	Fabrice <del>Anton</del>	12h15	Mme ANTON	
CT	HERVÉ	Narc	13h37		
CT	POINTEBEAU	Rémy	12h44		
CT	GERAULT	Laurout	12h45		

Quorum 95 = 142 ok

Statut :

P présent  
 R représenté  
 PV a donné son pouvoir  
 A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés	
107	151	6	-9	154	182	182	15	45	45
							37	8	
X	1		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales			
X	3		0	P	ANTON	Collectivités territoriales		AUCONIE	BOIGARD
X	1		0	P	AUBERGER	Usagers			
X	1	12H00	-1	PV	AUCONIE	Collectivités territoriales			ANTON
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics			MEDDAH
X	1		0	P	BEAUFILS	Usagers			
	0		0	PV	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales			LEDEUX
	0		0	A	BELAUD	Collectivités territoriales			
X	2		0	P	BELLIARD	Usagers		CAROLY	
	0		0		BERGER	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	BEVILLARD	Collectivités territoriales			FERRAND
	0		0	A	BITEAU	Usagers			
X	1		0	P	BLACHON	Usagers			
X	2		0	P	BLEUNVEN	Collectivités territoriales		LE GOFF	
	0		0	P	BODARD	Collectivités territoriales			
X	2	12H14	-2	PV	BOIGARD	Collectivités territoriales		GAILLARD	ANTON
X	1		0	P	BOISNEAU	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	BOISNEAU	Usagers			
X	1		0	P	BONNEFOUS	Usagers			
X	1		0	P	BONNET	Collectivités territoriales			
X	2		0	R	BONNEVILLE	Etat et établissements publics	Laure LETESSIER	CHALUS	
	0		0	A	BONNIN	Collectivités territoriales			
	0		0	P	BOUJILAT	Collectivités territoriales		DELAPORTE	
	0		0	A	BOUSSARD	Collectivités territoriales			
X	2		0	R	BOUYGARD	Etat et établissements publics	Françoise MORAGUEZ	SPEQ	
	0		0	A	BROCHOT	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	BRUGIERE	Usagers			
X	1		0	P	BRUNY	Usagers			
	0		0	A	BUIN	Usagers			
X	3	11H47	-3	P	BURLLOT	Collectivités territoriales		LOSTANLEN	LE GARFF TRUHAUD
	0		0	PV	CAROLY	Usagers			BELLIARD
X	1		0	P	CAUDAL	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	CHALUS	Etat et établissements publics			BONNEVILLE
X	3		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics		DE OLIVEIRA	GRELICHE
X	1		0	P	CHATRY	Usagers			
X	1		0	P	CHELLET	Usagers			
	0		0	P	CHEVILLON	Usagers			
	0		0	PV	CHITO	Collectivités territoriales			JODAR
X	1		0	P	COISNE	Usagers			
	0		0	PV	COLLET	Usagers			MERY
X	1		0	P	COLLETER	Usagers			
X	1		0	R	COMET	Etat et établissements publics	Laure LETESSIER		
	0		0	A	CORSAN	Collectivités territoriales			
X	2		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales		GIBEY	
X	1		0	P	COZIC	Collectivités territoriales			
	0		0		DARTOUT	Etat et établissements publics			
	0		0	A	D'AUX	Collectivités territoriales			
X	2		0	R	DAVID	Etat et établissements publics	Denis GANDIN	MALHERBE	
X	1		0	P	DE BEAUMESNIL	Usagers			
X	1		0	P	DE BOYSSON	Usagers			
X	1		0	R	DE CADEVILLE	Etat et établissements publics	Benoît CHAMPENOIS		
	0		0	PV	DE GUENIN	Etat et établissements publics			GAILLET
X	2		0	P	DE LESPINAY	Usagers		ROUSSEAU	
	0		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics			CHASSANDE
	0		0	PV	DE REDON	Collectivités territoriales			LECHAUVE
X	1		0	P	DELACHE	Usagers			
	0		0	PV	DELAPORTE	Collectivités territoriales			BOUJILAT
	0		0	PV	DELPUECH	Etat et établissements publics			NOARS
X	1		0	P	DENIS	Usagers			
X	1		0	P	DHUY	Usagers			
X	1		0	P	DORON	Usagers			
	0		0	PV	DOUCET	Collectivités territoriales			RIOTTE
X	1		0	P	DRAPEAU	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	DREVET	Usagers			

Quorum 95 = 142 ok

Statut :

P présent  
 R représenté  
 PV a donné son pouvoir  
 A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés	
107	151	6	-9	154	182	182	15	45	45
							37	8	
	0		0	PV	DUFRESNOY	Etat et établissements publics			FERREIRA
X	2		0	P	DURAND	Usagers		MILLIERAS	
	0		0	A	FAUCHER	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	FAUCHEUX	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	FAUCONNIER	Usagers			
	0		0		FAUVEL	Collectivités territoriales			
X	2		0	P	FERRAND	Collectivités territoriales		BEVILLARD	
X	3		0	P	FERREIRA	Etat et établissements publics		DUFRESNOY	SANLAVILLE
X	1		0	P	FLEUTIAUX	Etat et établissements publics			
	0		0	PV	FONTAINE	Usagers			GOUSSET
	0		0	PV	FRECHET	Collectivités territoriales			JODAR
	0		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales			RAMBAUD
	0		0	PV	GAILLARD	Collectivités territoriales			BOIGARD
X	3		0	R	GAILLET	Etat et établissements publics	Guy FRÉMAUX	HIRTZIG	DE GUENIN
	0		0	A	GAMACHE	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	GANDRIEU	Usagers			
X	1		0	P	GANGNERON	Usagers			
X	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers			
	0		0	PV	GAUTHIER	Etat et établissements publics			TOULHOAT
X	1	12H46	-1	P	GERAULT	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	GIBEY	Collectivités territoriales			COUTURIER
X	1		0	P	GILBERT	Usagers			
	0		0	PV	GOMEZ	Etat et établissements publics			LEIBREICH
X	1		0	P	GOUPY	Usagers			
X	2		0	P	GOUSSET	Usagers		FONTAINE	
X	2		0	P	GRANDIERE	Usagers		MOELO	
	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics			CHASSANDE
X	1		0	P	GRIMPRET	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	GROSJEAN	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	GUIHARD	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	GUILLAUME	Usagers			
X	2		0	R	GUYOT	Etat et établissements publics	Jean-François LEBOURG	VATIN	
X	1		0	P	HANGARD	Usagers			
X	1		0	P	HERILIER	Usagers			
X	1	12H37	-1	P	HERVE	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	HERVOCHON	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	HIRTZIG	Etat et établissements publics			GAILLET
	0		0	A	HUET	Usagers			
	0		0	PV	JACQ	Etat et établissements publics			MICHELET
X	1		0	P	JANVROT	Usagers			
X	3		0	P	JODAR	Collectivités territoriales		FRECHET	CHITO
	0		0	PV	LAISNE	Etat et établissements publics			MICHELET
X	1		0	P	LARDON	Usagers			
	0		0	PV	LE FAOU	Usagers			SIMARD
	0		0	PV	LE GARFF TRUHAUD	Collectivités territoriales			BURLLOT
	0		0	PV	LE GOFF	Collectivités territoriales			BLEUNVEN
	0		0	A	LE SAULNIER	Collectivités territoriales			
X	2		0	P	LECHAUVE	Collectivités territoriales		DE REDON	
X	2		0	P	LEDEUX	Collectivités territoriales		BEAUJANEAU	
X	1		0	P	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers			
	0		0	PV	LEFORT	Collectivités territoriales			ROBERT Jacques
X	1		0	P	LEGRET	Usagers			
X	2		0	R	LEIBREICH	Etat et établissements publics	Jean-Eudes du PEUTY	GOMEZ	
	0		0	A	LEMARE	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	LEVY	Etat et établissements publics			VAUTERIN
	0		0	PV	LOSTANLEN	Collectivités territoriales			BURLLOT
	0		0	A	LUCAUD	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	MALHERBE	Etat et établissements publics			DAVID
X	1		0	P	MARCELLOT	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	MAUSSION	Usagers			
X	2		0	R	MEDDAH	Etat et établissements publics	Claire DEVAUX-ROS	BARRET	
	0		0	A	MEHEUST	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	MENIER	Usagers			
X	2		0	P	MERY	Usagers		COLLET	



Quorum 95 = 142 ok

Statut :

P présent  
 R représenté  
 PV a donné son pouvoir  
 A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés	
107	151	6	-9	154	182	182	15	45	45
							37	8	
X	1		0	P	MICHEL	Collectivités territoriales			
X	3		0	R	MICHELET	Etat et établissements publics	Patrick BERTRAND	LAISNE	JACQ
	0		0	PV	MILLIERAS	Usagers			DURAND
	0		0	PV	MIRMAND	Etat et établissements publics			NAVEZ
X	1		0	P	MOATAR	Usagers			
	0		0	PV	MOELO	Usagers			GRANDIERE
X	2		0	R	NAVEZ	Etat et établissements publics	Pascale FERRY	MIRMAND	
X	2		0	R	NOARS	Etat et établissements publics	Dominique BARTHELEMY	DELPUECH	
X	1		0	P	NOYAU	Usagers			
	0		0		PALPACUER	Collectivités territoriales			
	0		0	A	PATURAT	Usagers			
X	2		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales		ROBERT JF	
X	1		0	P	PELLERIN	Usagers			
	0		0	A	PENAUD	Usagers			
X	1		0	P	PIERSON	Usagers			
	0		0	PV	PIRIOU	Usagers			ROBERT Jacques
X	2		0	P	PLESSIS	Usagers		YVARD	
X	1	12H44	-1	P	POINTEREAU	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	PRORIOL	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	QUENOT	Usagers			
	0		0	A	QUILLET	Collectivités territoriales			
X	2		0	P	RAMBAUD	Collectivités territoriales		GAGNEUX	
X	1		0	P	RAMES	Etat et établissements publics			
X	1		0	R	REGAD	Etat et établissements publics	Jean-François LEBOURG		
X	2		0	P	RIOTTE	Collectivités territoriales		DOUCET	
	0		0	PV	ROBERT JF	Collectivités territoriales			PELICOT
	0		0	A	ROBERT Alain	Usagers			
X	3		0	P	ROBERT Jacques	Usagers		PIRIOU	LEFORT
X	1		0	P	ROCHER	Usagers			
	0		0		ROLLAND	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	ROUFFET PINON	Usagers			SAUMUREAU
	0		0	PV	ROUSSEAU	Usagers			DE LESPINAY
	0		0	A	ROUSSET	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	SANLAVILLE	Etat et établissements publics			FERREIRA
X	1		0	P	SAQUET	Usagers			
X	2		0	P	SAUMUREAU	Usagers		ROUFFET PINON	
	0		0	A	SAUVADE	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	SCHAEPELYNCK	Usagers			
X	2		0	P	SIMARD	Usagers		LE FAOU	
X	1		0	P	SOUBOUROU	Usagers			
	0		0	PV	SPECCQ	Etat et établissements publics			BOUYGARD
X	1		0	P	TAUFFLIEB	Usagers			
	0		0	A	THOMAZO	Collectivités territoriales			
X	1		0	P	TIENGOU	Usagers			
X	2		0	R	TOULHOAT	Etat et établissements publics	Eric GOMEZ	GAUTHIER	
X	1		0	P	TROUVAT	Usagers			
X	1		0	P	VALETTE	Usagers			
	0		0		VALLEE	Usagers			
	0		0	PV	VATIN	Etat et établissements publics			GUYOT
X	2		0	R	VAUTERIN	Etat et établissements publics	Dominique BARTHELEMY	LEVY	
X	1		0	P	VENDROT	Usagers			
	0		0	A	VIGIER	Usagers			
X	1		0	P	VOISIN	Usagers			
	0		0	PV	YVARD	Collectivités territoriales			PLESSIS